1ÈRE. ANNÉE, No. 42. MANITOBA. MERCREDI 3 AVRIL, 1872.

CONDITIONS
D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada; on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les bureaux du MÉTIS sont situés dans la maison en face de la demeure de M. Narcisse Marion, à St. Boniface.

LE MÉTIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne......$100 00
" demi " 60 00
" un qrt. de colonne 40 00

BUREAU DE SANTÉ.

Winnipeg, 8 *Septembre* 1871.

Le Bureau de Santé nommé en vertu de l'Acte de santé et de quarantaine de 1868 a nommé les Docteurs Turver et Paré pour inspecter les différentes maisons de la ville et des environs, et en faire rapport aussitôt au Bureau; Attendu que la présence des fièvres typhoïdes de la pire espèce dans la ville, il est décidé d'adopter les mesures préventives les plus strictes.

THOMAS HOWARD,
Secrétaire du Bureau de Santé.

MEADE & KEMP

PEINTRES DE MAISONS, D'ENSEIGNES ET D'OUVRAGES DE FANTAISIE.

POINTE DOUGLAS, WINNIPEG.

Toutes commandes exécutées avec gout et promptitude.

Attention spéciale donnée au peinturage des voitures légères d'été et d'hiver.

C'est maintenant le moment de faire peinturer vos wagons et buggies si vous voulez que la peinture soit durable.

Imitation, Vernissage et posage de tapisseries exécutés avec goût.

Nous garantissons que nos ouvrages donneront la plus entière satisfaction.

Prix modérés.

Winnipeg, 15 Février, 1872. 2 m.

Preparez vous pour l'hiver.

POÊLES DE CUISINE

Grands et petits avec Fourneaux de toutes variétés.

POÊLES DE SALON
CHEZ
JAMES H. ASHDOWN
AU
MAGASIN DE FERBLANTERIE

FOURNEAUX DE FFRME.

BOUILLOIRES A PEMICAN.

Chaudières! Chaudières! Chaudières!

BOUILLOIRES À THÉ,
BOUILLOIRES DE CUIVRE,
Etc., etc., etc.

JAMES H. ASHDOWN.

J. B. CAMPBELL.

M. D. M. C. P. S. Ont.

Ci-devant du 1er. Bat. d'Ontario.

Médecin, Chirurgien, etc.

S'adresser au magasin de MM. Wilson et Hyman, Winnipeg, marchands de vêtements confectionnés, chaussures, etc.

12 Juin, 1871. 6-m

Foin a vendre.

M. Jetée informe le public qu'il a une quantité considérable de foin à vendre.

T JETÉE.

St. Norbert, 18 Janvier, 1872. 2t

Terres de la Puissance

DANS

MANITOBA.

Les Terres boisées étant réservées par le Gouvernement dans l'intérêt général des Colons,—il est défendu à toutes personnes d'y couper du bois. Tous ceux qui enfreindront ce réglement seront traités suivant la loi.

Bureau des Terres de la Puissance,

G. McMICKEN,

Winnipeg, 8 Déc. 1871. A. T. P.

LES Bureaux du Député-Adjudant Général Commandant le District Militaire No. 10 (Manitoba) seront ouvert à Winnipeg, dans les appartements ci-devant occupés par le Département des Travaux Publics, le 1er Novembre.

Heures de Bureau.—De 10 a.m. à 4 p.m., tous les jours à l'exception des Dimanches, et le samedi de 10 a. m. à 1 p. m.

Durant les heures ci-dessus le Député Adjudant-Général sera heureux de voir toutes les personnes qui ont des rapports avec la Milice de la Province; et toutes communications y relatives, soit pour transmission aux Quartiers-Généraux, ou autres, doivent lui être adressées.

Les Officiers qui ont été gazettés au commandement de Compagnie de Milice Active dans Manitoba sont priés aussitôt qu'ils le pourront, de se rapporter personnellement pour informations et instructions au Député Adjudant-Général.

W. OSBORNE SMITH, Lt. Col. D. A. G.
Com. le District Militaire No. 10.

Winnipeg, 30 Octobre, 1871.

SON EXCELLENCE LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR recevra toutes les personnes en visite d'affaires, à l'Hôtel du Gouvernement, Fort Garry, les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, de 11 heures A. M. jusqu'à 2 heures P. M.

Les personnes ayant des affaires pressantes seront reçues tous les jours et à toute heure; mais Son Excellence a besoin de certains jours pour l'accomplissement des autres devoirs de sa position, et les visites d'affaires dans ces moments-là le dérangent de ces devoirs, et ne peuvent avoir lieu sans inconvénient.

Son Excellence compte sur le bon vouloir de la population pour l'acquiescement à ces arrangements, qui lui permettront d'approprier le temps dont il peut disposer à ce qui sera plus avantageux pour l'intérêt public.

HENRI BOUTHILLIER, A. D. C.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,

Fort Garry, 25 Octobre 1871.

SOUMISSIONS.

BUREAU DU SECRÉTAIRE PROVINCIAL,
Winnipeg, 31 Octobre, 1871.

Des soumissions seront reçue à ce bureau jusqu'à midi, 15 Novembre courant de quiconque voudra entreprendre

DE PENSIONER ET LOGER

dix ou quinze hommes de Police, depuis le 1er Décembre 1871 au 1er Mai 1872.

THOS. HOWARD,
Secrétaire Provincial.

CHEVAUX TROUVES.

TROUVÉS dans les environs du Petit Lac de la Maison du Chien, *et en danger de périr*, un Poulin d'un an, et une jument de cinq ou six ans environ. Le soussigné a trouvé ces animaux vers le 5 ou 6 Février courant. Après s'être informé et avoir fait informer, le soussigné n'a pu découvrir le propriétaire de ces chevaux.

La jument est étampée d'un M.

Si dans huit jours, le propriétaire ne se présente pas, ces animaux seront remis au gardien de l'enclos où il en sera disposé suivant la loi.

THOMAS BRUNEAU.

Petite Pointe de Chênes, 17 Février, 1872 j.n.e

AVIS est le présent donné que les soussignés s'adresseront au Parlement du Canada à sa prochaine session pour obtenir une Charte pour la construction d'un Chemin de Fer depuis la ligne Frontière des Etats-Unis à ou près St. Vincent ou Pembina, jusqu'à Fort Garry—avec pouvoir de le prolonger jusqu'aux Lacs Manitoba et Winnipeg, et aussi avec pouvoir de construire, posséder et faire naviguer des bateaux à vapeur et autres vaisseaux sur les dits Lac; et sur le Lac Winnipegosis et sur la Rivière Saskatchewan—et d'améliorer la navigation entre les Lacs Manitoba et Winnipogosis ou de construire un Chemin de Fer ou Chemin à lisses entre les dits Lacs et entre le Lac Winnipegosis et la Rivière Saskatchewan, ainsi que le long des rapides de la dite Rivière.

DONALD A. SMITH, M. P.
A. T. GALT, M. P.
DANIEL T BRANCE,
JOHN CARLING, M. P.
GEORGE STEPHEN,
DONALD McINNES,
GEORGE LAIDLAW.

ROYAL ET DUBUC

Avocats et Notaires
DE LA
PROVINCE DE MANITOBA.

MM. Royal et Dubuc informent le public de Manitoba, qu'il tiennent leur bureau d'Avocats dans le haut de la grande maison McDermot, à Winnipeg, ainsi qu'à l'imprimerie du MÉTIS, à St. Boniface, où on peut les voir tous les jours depuis neuf heures et demie du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

MM. Royal et Dubuc se chargent de faire les actes de vente, reviser les titres de propriété, les préparer pour l'enregistrement, etc., etc. Ils donneront également leurs attention à toutes les affaires commerciales, collections, etc., dont on voudra les charger.

MM. Royal et Dubuc suivront les termes des Cours Inférieures et d'Appel dans les divers district de la Province.

St. Boniface, 27 Mai, 1871.

SOUMISSIONS

IL sera reçu des Soumissions au Bureau du Ministre des Travaux Publics de la Province de Manitoba, ville de Winnipeg, pour la

CONSTRUCTION D'UN PONT
SUR LA RIVIÈRE ASSINIBOINE,

aux environs du Fort Garry.

Ce pont devra être construit d'après le principe dit *Howe Truss Pattern*. La travée consiste en une seule ouverture de 150 pieds de long, avec des abords de 80 pieds de longueur reposant à chaque extrémité sur des piliers. Longueur totale du pont, 310 pieds; largeur 20 pieds et 6 pouces en dehors.

Hauteur de la travée depuis la ligne supérieure à la ligne inférieure, 20 pieds.

La construction devra être faite d'après les plans et devis, dont copies seront déposées au bureau susdit ainsi qu'aux bureau de MM. Hopkins et Wiley, grande rue St. Jacques Montréal, et de M. Chs. Unwin, A. P. et T. C., rue Adelaïde, Toronto.

Les travaux devront être finis le ou avant le 1er Octobre 1872, à la la satisfaction du Ministre des Travaux Publics.

Les soumissions devront fournir les noms de deux cautions solvables pour l'exécution des travaux, et seront reçues jusqu'au 1 février 1872, à Winnipeg.

Bureau des Travaux Publics
de la Prov. de Manitoba.

Winnipeg, 30 Oct. 1872.

Dr. L. A. Paré.

Diplômé de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal et de la Faculté Victoria.

A L'honneur d'informer le public qu'il vient d'arriver à la Rivière-Rouge et qu'il est prêt à donner ses soins à toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Jusqu'à ce qu'il ait un bureau permanent, s'adresser au magasin de M. F. Cinq-mars, maison ou demeure le Consul Américain.

Winnipeg, 14 juillet, 1871. jne

DES SOUMISSIONS seront reçues par le Surintendant du Chemin du Lac des Bois, jusqu'à SAMEDI, le 17 courant, à midi, pour le TRANSPORT DE 30 CHALOUPES de FORT GARRY et du FORT DE PIERRE jusqu'à l'ANGLE NORD-OUEST du Lac des Bois.

Toute autre information pourra être obtenue en s'adressant au Surintendant ou à M. W. F. Buchanan.

JAMES McKAY,
Surintendant.

Fort Garry, 12 Février, 1872.

MÉDECIN VÉTÉRINAIRE
ET
MARÉCHAL.

M. W. E. ALLOWAY prend la liberté d'annoncer au public de Manitaba qu'il a commencé à exercer l'art de Maréchal ou de Médecin Vétérinaire. Il reçoit les visiteurs à sa Pharmacie, au-dessus du Bureau de Poste.

Winnipeg, 26 Déc., 1871. 1a.

JAMBONS!
ÉPAULES!
LARD!

UN lot choisi de JAMBONS PRÉPARÉS AU SUCRE, D'ÉPAULES, ainsi qu'une grande quantité de LARD viennent d'être reçus par le "Selkirk," et sont offerts en vente au débarcadère du "Selkirk."

Ces marchandises ont été légèrement mouillés, et seront vendues à des prix extrêmement réduits.

HILL, GRIGGS ET CIE.

M. R. Bellefeuille.

DESIRE informer le public qu'il a fait des améliorations à sa boutique de tanneur à St. Norbert, et qu'il est prêt à satisfaire avec promptitude et le plus grand soin, ceux qui voudront lui donner des commandes. Le cuir qui sort de son établissement est de première qualité.

AVIS.

Toutes les personnes endettés envers la ci-devant Société de "Bannatyne et Begg" sont priés de payer immédiatement. Autrement, des procédés légaux seront pris par le soussigné à qui toutes dettes doivent être payées.

A. G. B. BANNATYNE.

Winnipeg, 3 Novembre, 1871.

BLÉ DE SEMENCE.

TOUTES les personnes à qui la Compagnie de la Baie d'Hudson a fourni du BLÉ DE SEMENCE, ET DES SACS, dans le printemps de 1869, sont par le présent requises de rapporter, au Fort de la Compagnie le plus proche de leur résidence, la quantité de blé qu'elles sont convenues de remettre lors de la réception.

JOHN H. McTAVISH.

Fort Garry, 14 Déc. 1871. 4f.

Aux Jardiniers et Cultivateurs

LA COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON est prête à fournir au Commerce de Manitoba, durant la saison prochaine, toute espèce de GRAINES de JARDIN et de GRAINS de semence à bas prix.

Ces grains viennent des célèbres jardins de D. M. Ferry & Cie, de Detroit, où ce genre de culture se fait le plus en grand de tout ce Continent.

Les grains en voie d'importation ont été choisis spécialement pour ce climat du Nord, et on les garantit de la récolte de l'an dernier.

En achetant une grande quantité de ces grains la Compagnie a pu se les procurer à des conditions très avantageuses, et peut par là même les vendre au public à des prix bien au-dessous de ceux qui ont jamais eu cours dans la Province.

Il sera fait un escompte considérable aux marchands sur tous les ordres reçus avant le 1er Avril prochain.

On peut voir les catalogues au Fort Garry, où devront être donnés les ordres.

Bureau de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

Fort Garry, 14 Février, 1872. j.n.e

Succession Fisher.

TOUTES les personnes endettées envers la succession de feu M. Henry Fisher sont averties de payer au plus tôt entre les mains des Exécuteurs testamentaires.

St. Boniface, 11 Mars 1872.

M. Charles Cotte.

LE public est averti de ne rien payer pour le compte du *Métis* à M. Charles Cotté, ci-devant employé comme Collecteur à notre bureau.

Toute personne qui paiera quelque argent pour le *Métis* à M. C. Cotte sera exposée à payer deux fois.

St. Boniface, 3 Mars, 1872.

MM. Wilson et Hyman.

PRENNENT la liberté d'avertir la population française de Manitoba, qu'ils ont toujours en magasin un assortiment complet d'habillements faits, de bottes et souliers, de chemises blanches et en flanelle, de poches à grain et à farine, de bas en coton et en laine.

Ferronneries,
Vaisselle,
Fleur,
Toutes espèces de cuirs.

Et une grande variété d'articles qu'il serait trop long d'énumérer, et qu'on peut acheter à meilleur marché qu'ailleurs.

Rappelez vous la première porte au Sud de la Pharmacie bâtie en brique.

WILSON ET HYMAN.

Winnipeg, 4 Mars, 1872. aa-c. 1 p.m.

Nouvelles Marchandises

REÇUES PAR LE

Vapeur Selkirk.

J. G. Sondermann

MARCHAND TAILLEUR,
DE
WINNIPEG, MANITOBA.

ANNONCE au public de la Rivière-Rouge qu'il a reçu par le dernier vapeur SELKIRK, un assortiment choisi de marchandises françaises, anglaises et américaines, à savoir:

Drap noir double largeur, Doeskins noirs, Casimires de fantaisie, Tweeds unis, Drill uni et de couleur, patrons de gilet de Marseilles et casimir, fournitures de trailleur.

Bonne coupe et bon marchés garantis.

AGENT POUR LES

Fameuses machines à coudre de Singer.

RÉFÉRENCES:

Mmes. J. H. McTavish, Donaldson, E. L. Barber, Mrs. R. Tait.

Aiguilles, soie, coton, fil, et huile pour machines à coudre.

Winnipeg, 19 Juin, 1871 1-aa

COMPAGNIE DE BRASSERIE DE MANITOBA. (LIMITÉE.)

AVIS.

QUELQUES actions non encore prises de la dernière émissions de Stock sont maintenant sur le marché. Les personnes qui désireraient en acquérir pourront s'adresser au Secrétaire.

ALEXANDRE BEGG,

A l'Office de A. G. B. Bannatyne.

COMPAGNIE DE BRASSERIE DE MANITOBA. (LIMITEE.)

AVIS.

TOUTES personnes qui ont reçu de l'orge de semence de la Compagnie de Brasserie, sont par le présent notifiées de la rapporter à la Brasserie, suivant l'engagement, ou la chose va être remise entre les mains d'un avocat pour collection.

ALEXANDRE BEGG.
Secrétaire.

ST. BONIFACE.

MERCREDI, 3 AVRIL, 1872.

L'inscription des Electeurs.

Nous avons expliqué dans notre dernier numéro les devoirs du Shérif, des juges de paix adjoints, et des électeurs, pour que les listes électorales soient tout d'abord aussi complêtes que possibles. Néanmoins, on ne peut espérer qu'elles seront par faites. Il y aura probablement des noms omis, et d'autres qui seront inscrits sans avoir la qualification requise. Comme il est de l'intérêt général que tous les électeurs dûment qualifiés puissent exercer leur droit de suffrage, et aussi qu'aucune personne ne jouisse illégalement du privilége de la franchise electorale, nous dirons ce qu'il faudra faire pour remédier à ces inconvénients.

Dans les dix jours après que les listes auront été faites, le Shérif devra faire afficher, dans chaque division électorale, à deux endroits différents, une liste de tous les électeurs de telle division électorale. Au bas de la dite liste ainsi affichée, devra être annexé un avis dans les deux langues, énonçant les moyens de remédier aux lacunes de la dite liste. Ces moyens sont les suivants :

Dans les quinze jours après que la liste aura été affichée, si le nom d'une personne qualifiée à voter a été omis, tout électeur pourra donner un avis par écrit au Shérif, l'informant du fait, et mentionnant le nom et la résidence de la personne ainsi omise.

Tout électeur pourra également donner avis au Shérif que la liste contient un ou plusieurs noms de personnes non-qualifiées à voter, et mentionner le nom de telles personnes. Et l'électeur qui fera telles objections devra signer son nom au bas de l'avis qu'il en donnera.

Le Shérif devra inscrire sur chacun de ces avis la date de leur réception. Puis il fera un état de ces objections et le transmettra au juge.

Le juge indiquera pour chaque division électorale un jour et un lieu où siégera la Cour pour examiner la validité de ces objections ou réclamation. Le Shérif devra faire afficher dans la division électorale au moins dix jours d'avance, un avis énonçant le jour et le lieu où se tiendra telle Cour.

Au jour fixé, le juge se rendra au lieu indiqué et entendra toutes les parties et tous les témoins a l'appui des objections ou des réclamations, et décidera toutes les contestations qui lui seront soumises.

Après son enquête, il certifiera les altérations ou corrections qui auront pu être faites aux dites listes ; et la liste ainsi corrigée et certifiée sera la liste des électeurs de telle division électorale.

Et cette liste sera la seul valide jusqu'à ce qu'elle ait été révisée dans le mois d'avril de l'année suivante.

Aucun électeur dont le nom ne se trouvera pas sur la liste ainsi certifiée par le juge, eut-il toutes les qualifications réunies, ne pourra voter aux élections des membres de l'Assemblée Législative

C'est pourquoi nous insistons sur l'importance qu'il y a pour tous les électeurs à se faire inscrire sur les listes électorales. Autrement, ils seront privés de l'important et précieux privilége d'exercer le droit de suffrage.

Dans notre dernier article, nous avons expliqué les différentes conditions requises pour avoir le droit de suffrage. Tous les priviléges des électeurs peuvent s'inférer des explications que nous avons données. Il en est un cependant que nous désirons énoncer d'une manière plus explicite C'est qu'une personne peut avoir le droit de voter dans plusieurs comtés ou division électorales. Par exemple, un électeur du comté Selkirk qui possède une propriété de cent piastres dans le comté Provencher et dans le comté Marquette, peut aller voter dans chacun de ces comtés, et doit se faire inscrire sur chacune des listes de ces différents comtés. Pareillement, un électeur de St. Vital qui a des terres dans St. Norbert Nord ou Sud, ou dans St. Agathe, pourra exercer son droit de suffrage dans chacune de ces divisions. Il en est de même pour les électeurs de St. François Xavier, de la Baie St. Paul, et de chacune des divisions électorales de la Province. Nous invitons les électeurs à ne pas négliger ce privilége.

La Traverse.

Nous espérons que la traverse de la Rivière Rouge et de l'Assiniboine, vis-à-vis le Fort Garry, sera mise sur un pied convenable, au départ de la glace.

Tout le monde se rappelle les misères et les ennuis occasionnes par cette traverse l'année dernière. Tantôt les câbles se brisaient, tantôt les bacs se remplissaient d'eau et menaçaient de couler à fond ; un vent quelque peu violent arrêtait tout. Le public a eu beaucoup à souffrir de cet état de chose.

Pendant la dernière session, le Ministre des Travaux Publics a promis de faire les améliorations voulues pour mettre la traverse en état de fonctionner convenablement dès que les rivières seront libres. Nous avons tout lieu de croire qu'il tiendra sa promesse, et qu'il commencera assez d'avance à faire construire les nouveaux bacs, pour qu'ils puissent être mis à l'eau aussitôt que la glace sera partie.

L'an dernier, la navigation était ouverte depuis un mois lorsque la traverse a commencé à fonctionner un peu régulièrement. Le public est intéressé à ne pas voir ces inconvénients se répéter cette année.

Rectification.

Nous désirons signaler une erreur qui s'est glissée dans le compte-rendu de l'assemblée de St. Norbert, que nous avons publié dans notre dernier numéro. Nous disions que l'assemblée était composée des habitants de St. Norbert, St. Vital, St. Boniface et Ste. Agathe, tandis qu'effectivement il y avait des représentants de St. François Xavier et de la Pointe de Chênes ; et que la minute comporte que l'assemblée était tenue au nom de tous les Métis du pays.

Reserve des Metis.

Conformément aux instructions contenues dans les resolutions adoptees à l'Assemblée de St. Norbert, MM. Joseph St. Germain et Maxime Lepine ont preparé une protestation bâsée sur les dites resolutions, et qui doit être envoyée au Gouverneur Général et au Lieutenant Gouverneur. Voici la protestation qu'on nous prie de publier :—

PROTESTATION.

A Son Excellence Lord Lisgar, Gouverneur du Canada, &c., &c., &c.

Qu'il plaise à Votre Excellence :

Nous, soussignés, Joseph St. Germain et Maxime Lépine, Metis de Manitoba, desirons nous adresser à Votre Excellence et lui représenter respectueusement :—

Qu'à une assemblée publique des Metis de la Province de Manitoba, tenue à St. Norbert le 24 Mars 1872, une serie de resolutions ont été adoptées à l'unanimite ; et que les soussignés ont ete charges par l'assemblée de preparer une protestation bâsée sur les dites resolutions, et de la communiquer à Votre Excellence, ainsi que les dites resolutions lesquelles se trouvent ci-annexées.

Que par ces résolutions, les Métis se plaignent : 1o. de ce que le gouvernement de la Puissance n'a pas jugé à propos de regler plus tôt la question de leurs reserves de terres ;—2o. de ce que le dit gouvernement du Canada n'a pas distribué, à chaque Metis, la part de terre qui lui revient de ces reserves, en bâsant cette distribution sur le recensement fait en 1870 ;—3o. de ce que les agents des Terres de la Couronne ont autorisé des spéculateurs etrangers à couper et enlever du bois sur les dites réserves choisies et désignées par eux, avec l'approbation du Lieutenant Gouverneur, et à detruire par là la principale valeur de ces réserves.

Que les Métis considèrent que cette coupe et cet enlèvement de bois sont faits en violation ouverte de leurs droits, et qu'ils sont décides à s'opposer formellement à cet empiètement injuste et prejudiciable à leurs intérêts.

En conséquence, au nom de l'Assemblée et de toute la population métisse, nous sommes autorises à protester et nous protestons énergiquement contre la coupe de bois qui se fait, par des étrangers, sur les reserves des Metis, et contre l'enlèvement du bois déjà coupé ; et nous declarons que des mesures efficaces vont être prises pour empêcher que les Métis soient ainsi dépouillés de leurs justes droits,

(Signé,) Joseph St. Germain.
" Maxime Lépine.

St. Norbert, 25 Mars, 1872.

La Question des Terres.

Cette importante question revient sur le tapis plus serieusement que jamais. De tous côtes, dans toutes les parties du pays, on se plaint amèrement de ce qu'elle n'a pas ete reglee plus tôt. On ne voit même encore aucune mesure prise pour en amener la solution prochaine.

Quelles seront les consequence de ce retard indefini ? Elle pourraient être extrêmement graves.

Le *Manitoba Gazette* publie un article très energique sur le sujet. Sans endosser toutes les remarques de l'auteur, dont quelques unes nous paraissent un peu trop personnelles, nous croyons que l'article est de nature à interesser nos lecteurs et nous en donnons la traduction. Voici ce que dit le journal en question :

" La paix présente et la prospérité future de notre Province dépendent si grandement de la solution prompte et satisfaisante de la "question des terres," que nous sommes surpris de voir que nos representants à Ottawa n'ont pas jugés à propos de la mettre sérieusement devant le pays, lors de la dernière session. Maintenant qu'une autre session, la dernière du present Parlement, est à la veille de s'ouvrir, nous sentons que notre devoir envers la population du pays et le peuple Canadien en général, est de leur faire connaitre exactement tout ce qui concerne l'état actuel des terres et des forêts de cette Province.

D'abord, qu'il nous soit permis de dire que la question de nos terres est aujourd'hui dans un état plus déplorable qu'elle l'était lors de l'arrivée dans ce pays du Lieutenant Gouverneur Archibald Pourquoi cela ? Faut il en blâmer le Lieutenant Gouverneur ou le Gouvernement de cette Province ? Non. Nous nous soucions fort peu de la politique de village ou des politiciens de Manitoba, mais nous respectons la vérité ; c'est pourquoi nous répetons que le Gouvernement Local n'est nullement en faute sur cette question. Mais le gouvernement d'Ottawa mérite le blâme, et nous avons raison de le blâmer sérieusement pour l'état de chose critique dans lequel nous nous trouvons. Il est vrai qu'un bureau des terres nominal à été ouvert à Winnipeg ; mais mieux vaudrait qu'il n'eut jamais eté ouvert, vu que jusqu'aujourd'hui il n'en est résulté aucun bien quelconque. Nous pourrions laisser passer ce fait, si les bévues d'officiers incompétents ne nous avaient déjà fait beaucoup de mal, et si un mal plus sérieux encore ne devait resulter de l'incapacité d'hommes envoyés d'Ottawa pour prendre l'administration des Terres et des Bois de Manitoba. Rien d'étonnant dans tout cela.

Nous ne prétendons pas être fort en politique, ni pouvoir calculer la profondeur des desseins des ministres d'Ottawa, mais ce que nous savons, c'est que si le but du gouvernement d'Ottawa était réellement de regler l'épineuse question des terres dans cette Province, ils ont dû se trouver dans un grand embarras pour trouver des hommes en état de mettre leur projet à exécution, puis qu'ils leur a fallu envoyer ici un certain nombre de leurs anciens *agents de police secrète* pour administrer le département des terres de la Couronne dans cette Province. Nous parlons clairement, convaincu que nous aurions tort de faire autrement. Il n'y a pas de temps à perdre. Déjà, des portions considérables de la population font des assemblées pour exposer les sentiments réels du pays, sur la manière defectueuse dont les affaires sont traites au bureau des terres, état de chose qui va de mal en pis. Pourrait-on croire que des personnes sont autorisées comme sous-agents dans differentes parties de la Province à donner des permis comme celui qui suit :

" Le porteur est par le présent autorisé à couper du bois sur les terres du gouvernement."

Cependant, tel est le fait, dans un pays où aucun effort n'a été fait par le gouvernement pour décider ou établir une distinction entre les terres appertenant à la Couronne, celles des simples particuliers, et celles qui ont été mises en réserve pour les Indiens.

N'est il pas odieux de donner à des hommes n'offrant aucune garantie, le droit de parcourir le pays, la hache à la main, pour couper, massacrer et détruire la partie la plus précieuse des terres des colons ? La population native du pays, anglaise comme française, est naturellement indignée de la destruction totale de leurs propriétés et de leurs réserves, pendant que d'un autre côte le pauvre Indien, à qui on a fermé temporairement la bouche, avec une sorte de " Traité Indien," bâclé pour la circonstance, est forcé de se ranger et faire place, pendant que des Canadiens, des Américains, et des Anglais font des trouées dans sa prétendue réserve et la laisse aussi nue que la prairie.

Pendant longtemps ici, on crut que le blâme devait peser sur le gouvernement local. On à decouvert l'erreur. Maintenant des plaintes s'élèvent de tous côtés contre le gouvernement d'Ottawa. Pourquoi l'agent des terres de la Couronne ici n'a-t-il pas donné à ceux qui ont droit à des terres, l'avantage d'en prendre possession de quelque manière, afin qu'il pût, ainsi que son assistant, savoir quelles terres sont, ou ont cessé d'être, "Terres de la Couronne." Pourquoi la portion de terre appelée "Réserve des Sauvages." n'a-t-elle pas été arpentée et marquée, de maniere à permettre au pauvre Indien de savoir où se trouve son futur patrimonie, afin qu'il puisse le proteger contre les spoliations, ou réclamer la protection du gouvernement contre les spéculateurs sans pitie qui coupent et enlèvent la meilleure et la plus indispensable partie de son faible heritage ? Pourquoi les réclamations des Metis n'ont-elles pas ete réglees de quelque manière, et les limites de leurs terres determinees, pour permettre aux nouveaux venus de s'etablir sur les Terres de la Couronne, et leur épargner le trouble et la depense d'être chassé d'un endroit à un autre, par ceux qui possèdent des droits anterieurs, soit comme Metis, Sauvages ou colons actuels.

Qu'il soit bien compris maintenant que le gouvernement doit agir et agir promptement dans cette affaire. Le peuple de la Province, et ceux qui viennent pour s'y établir, ne se soumettront pas plus longtemps à de semblables manipulations et à un etat de chose aussi désastreux. Si les choses ne sont pas mieux administrées par les émissaires d'Ottawa, le peuple du pays s'adressera bientôt au Gouvernement Local, et si ce dernier refuse d'agir, ou ne peut pas le faire, alors le peuple lui-même agira et prendra toute l'affaire dans ses propres mains, et dans ce mouvement, tous seront unis comme un seul homme. Métis, Sauvages, anciens et nouveaux colons, tous s'uniront et trouveront moyen de résoudre promptement une question aussi simple, bien qu'elle paraisse dépasser l'intelligence des officiers des Terres.

Nouvelles du Nord-Ouest.

Mission de St. Laurent proche Carlton, le 15 Janvier 1872.

(*Suite.*)

Monsieur le Rédacteur,

Nos métis comprennent maintenant la nécessité et l'importance de l'instruction, et déplorent leur imprevoyance pour n'avoir pas compris cette vérité plutôt. Mais la jeunesse actuelle nous donne les meilleures esperances pour l'avenir, et nous ferons tous nos efforts pour cultiver et développer les bonnes dispositions dont nous la voyons animée pour l'instruction.

Mon confrère le père Bourgine rassemble tous les soirs après la prière, les jeunes gens et les hommes qui ont des dispositions pour le chant, et les prépare par des éxercices répetes, à chanter les louanges du seigneur ; et grâce à ce concours de voix exercées pendant la semaine, nous avons le dimanche l'office divin célebré avec un éclat qui aurait partout son prix, mais auquel les circonstances dans lesquelles nous vivons, contribuent à donner un nouveau mérite.

Nous passons ainsi, M. le rédacteur, notre temps bien occupés et utilement employés au milieu de cette bonne population à laquelle nous sommes si heureux de consacrer notre vie. Sa bonne conduite et sa docilité à suivre nos avis, sont la seule récompense que nous ambitionnons pour prix de nos travaux et de nos fatigues. Il serait difficile de rencontrer une communauté d'hommes qui jouissent de plus de vrai bonheur et de tranquillité que n'en possedent nos métis dans leur présent hivernement. Outre l'abondance des choses de la vie qui les met à l'abri de la misère et qui leur permet de vivre dans une honnête et agréable aisance, ils ont les douces consolations que notre sainte religion prodigue avec tant de largesse à ses fidèles enfants. Les solennités de l'eglise ont dans ces hivernements éloignés quelque chose qui pénètre davantage le cœur, et les touchants mystères que la foi propose à notre foi durant cette saison de l'année, ont dans ces solitudes immenses qui nous entourent de toutes parts, ont, dis-je, je ne sais quoi qui remue profondément le cœur.

Je ne saurai vous exprimer M. le redacteur, les differents sentiments qui se sont pressés dans notre cœur et les douces emotions que nous avons tous plus ou moins ressenties lorsque dans la nuit de Noël, nous nous sommes trouvés réunis dans notre pauvre église qui nous rappelait tant l'étable de Bethléem où notre divin sauveur avait daigné naître dans la même nuit dont nous célébrions la glorieuse mémoire. Les paroles du saint évangile exprimaient une saveur et repandaient comme un parfum que je n'avais jamais éprouvés dans une pareille occasion ; la similitude des lieux et des circonstances rendait plus frappant le mystère si consolant du jour.

L'existence des métis dans ces hivernements n'est pas aussi triste qu'une semblable position semblerait le faire pressentir au premier abord ; surtout lorsqu'ils ont comme ceux de Carlton, le bonheur de posséder au milieu d'eux des ministres de leur sainte religion. Eloignes qu'ils sont de tout grand centre d'agitation, et préservés par leur isolement, des effets désastreux qu'une civilisation avancée ne peut manquer de produire sur des natures simples et peu formées aux mœurs d'une societé en désaccord avec les habitudes de leur vie, nos metis vivent heureux et contents dans cet hivernement, environnes de toutes parts de cette vaste prairie dans laquelle ils aiment a promener cette humeur inquiéte qui les domine et cette soif de mouvement ou plutôt de changement qui les distingue.

Ils ont aussi leurs joies qui, pour être moins bruyantes, ne laissent pas de leur procurer d'honnêtes et vraies jouissances. Nous avons célébre six mariages depuis cet automne dans notre hivernement, et ces évenements ont été pour notre petite communaute, des occasions de réjouissance publique. Tous, vieux comme jeunes, étaient de la noce, et comme tout se passait avec la plus grande décense, et qu'il n'y a, Dieu merci, aucune boisson enivrante parmi nos gens, les cœurs se réjouissaient d'autant plus que leurs plaisirs étaient purs et accompagnés d'aucun desordre. L'union et la concorde qui regnent parmi eux, leur rendent tout commun, les peines comme les joies, les joies surtout, car leur nature les porte plutôt à se réjouir du bonheur d'autrui qu'à sympathiser avec lui dans ses malheurs. C'est ainsi que nos métis passent agréablement leur temps dans cet hiverne-

ment, jouissant du présent sans s'inquieter de l'avenir. Cet avenir si plein d'orages pour eux, s'ils n'ont la sagesse de les eviter, devrait pour beaucoup les preoccuper; mais ils pensent et peut être avec raison, qu'ils auront assez de temps pour tenir tête à l'orage quand il fondra sur eux, et dans l'intervalle ils se réjouissent, ne voyant pas encore l'horizon chargé de nuages.

En traçant, de la vie de nos hivernants, une peinture en couleurs et en apparence si favorables, nous sommes loin de nous abuser sur les inconvénients qu'un pareil genre de vie entraine après lui, et de nous faire allusion sur les suites funestes que cette vie d'hivernement a pour notre population métisse. Personne plus que nous, deplore ce caractère inconstant de notre peuple, caractère qui ne lui permet de se fixer nulle part, et le pousse, sous les plus fertiles regions, à émigrer d'une place à une autre, abandonnant souvent des avantages assurés pour courir après d'autres qui ne sont qu'imaginaires. Nous savons aussi par experience que cette vie d'hivernement, a pour conséquence d'eteindre dans le cœur de ceux qui s'y a donnent pour longtemps, tout amour pour leur religion et toute preoccupation pour le saiut de leurs âmes. Sans notre devouement à les poursuivre jusques dans leurs hivernements perdus dans le désert de la prairie, la plupart de ces pauvres métis, finirait par tomber dans une degradation morale qui les placent vite au niveau de ces infortunes sauvages au millieu desquels ils passent leur vie. Notre premier devoir en arrivant au millieu de ces hivernants, a ete de leur inculquer fortement la necessite d'abandonner cette vie nomade, et d'embrasser un genre de vie plus en rapport avec leur dignite de chrétiens et leur qualite de citoyens d'un pays qui leur offre des moyens d'existence. Heureusement que nous sommes arrives à une epoque où tous les Metis qui hivernent comprennent que le temps est arrivé où il leur faut absolument prendre un parti definitif: changer leur genre de vie ou se résoudre a mourir de faim. Les buffles disparaissent rapidement et l abondance actuelle ne les aveugle pas au point qu'ils ne s'aperçoivent pas que la prairie ne peut leur offrir desormais que des resources précaires pour soutenir leur existence. D'un autre côté tous ces hivernants éprouvent une invincible répugnance pour aller s'établir à la Rivière Rouge, où tous les changements qui se sont opérés et s'opèrent dans la vie politique et sociale, ne sont point adaptes aux mœurs et aux habitudes d'hommes qui, après de longues années d'une vie nomade, trouvent que c'est un trop grand sacrifice de renoncer entièrement a cette prairie, pour se fixer sur des terres et vivre uniquement du travail de leurs mains et du produit de leurs fermes. De plus, Carlton a, à leurs yeux, bien des titres qui les portent à se fixer par ici de préference à toute autre place.

Ils trouvent ici dans le fort de la Compagnie, un marché assuré ou ils vendent à un bon prix, les provisions qu'ils amènent de la prairie. Ajoutez a cela le transport considérable de marchandises, qui se fait à Carlton devenu le dépôt général pour les département du Nord; ce qui est pour les métis fixes par ici une grande source de gain, par l'emploi qu'il procure à leurs charrettes pour porter ces effets dans les différents postes.

Ces raisons et d'autres sont de puissants motifs qui portent nos hivernants a s'établir dans cette partie de la Saskatcnewan. Depuis longtemps ils nourrissaient ce projet, mais personne parmi eux ne prenait l'initiative, remettant toujours a plus tard pour prendre une resolution definitive. De mon côté, je voulais connaitre leurs dispositions et la confiance que je devais placer en eux avant de prendre un parti. Le meilleur moyen que je crus utile pour connaître l'opinion publique, ce fut d'indiquer une assemblee où chacun exprimerait ses sentiments avec liberté. L'assemblée fut fixée pour le dernier jour de l'annee 1871. M. Clarke, bourgeois en charge de Carlton, fut invité à nous honorer ce jour là de sa présence. Ce Monsieur jouit parmi nos hivernants d'une grande influence. Sa bonte, ses manières franches et ouvertes, son obligeance à rendre service autant que les devoirs de sa position le lui permettent, l'ont rendu populaire parmi les metis qui habitent cette partie de la Saskatshewan, et tous ont salué avec joie son retour au milieu de nous. M. Clarke fut nommé d'une voix unanime et aux applaudissements de tout le monde, président de notre assemblee, il fit a nos métis un discours remarquable qui produisit le meilleur effet sur leurs esprits. Les resolutions furent soumises par le président et adoptées sans aucune contestation. Il fut donc arrêté que l'on établirait une colonie, et un comité de dix membres fut chargé, seance tenante, d'aller sous la direction du R. P. André, visiter le pays et choisir la meilleure place qu'ils jugeraient, après un sérieux examen, pour être le site de l'etabissement projeté le printemps prochain. Je vous envoie en anglais un rapport de l'assemblée, que je dois a l'obligeance de M. Clarke.

J'ai abusé assez longtemps de votre indulgence à m entendre, et je me reproche la longueur de ma lettre; mais vous m'excuserez en faveur des motifs qui m'ont porté a vous l'adresser: C'est de vous témoigner l'interêt que je porte à votre journal, et en même temps le désir que j'ai en y contribuant pour ma part, de le voir s'etendre et se répandre parmi notre peuple, auquel il ne peut manquer de faire beaucoup de bien. Si ce Rapport peut vous être agréable et de quelque bien pour votre journal, je pourrai continuer ma correspondance et vous donner dans une suite de lettres les progrès et les développements de notre jeune colonie. Continuez, M. le Rédacteur votre œuvre, et combattez le bon combat; la presse religieuse bien dirigée est un puissant instrument de bien partout, et votre journal est le seule organe de notre foi dans ces contrées. Nos prières vous soutiendront dans vos luttes et Dieu pour qui vous travaillez, ne vous abandonnera pas. C'est dans ces sentiments, M. le Rédacteur, que je termine, en priant le Seigneur de vous benir ainsi que les vôtres.

Je suis, Monsieur le Rédacteur,
votre et d'évoué serviteur,

A. André.
Missionnaire de St. Laurent
proche Carlton.

NOUVELLES LOCALES.

— Il parait que les chars entre St. Paul et Breckenridge ont ete bloqués par la neige pendant quinze jours. Les voyageurs partis dernièrement ont dû passer par St. Cloud et consequemment subir la diligence trois jours extra.

— C'est l'intention du Gouvernement Féderal de construire une grande bâtisse dans laquelle seraient loges les bureaux suivants: la Douane, la Poste, l'Assistant Receveur General, la Banque d'Epargne du Gouvernement, l'Agence des Terres de la Puissance, l'Agence des affaires des Sauvages, les Arpenteurs des Terres et ceux du chemin de fer Pacifique Canadien, la Milice, enfin tous les bureaux des differents departements representes ici.

Le corps principal de la bâtisse sera en brique, sur une base en pierre, et elle sera à deux ou peut-être trois etages. Le site n'est pas encore connu, mais il est tout probable que ce sera dans un endroit pas bien eloigne du Fort.

Nous esperons que le Gouvernement dotera notre ville d'un edifice elegant et convenable à l'importance des bureaux qui y seront loges.

— Une depêche venue d'Ottawa la semaine dernière, nous apprend que le departement de la Milice a decide de prolonger de six mois, l'engagement des volontaires qui nous sont arrives par le dernier détachement.

Nous saisissons cette occasion pour témoigner notre satisfaction sur la conduite irreprochable de ces braves depuis leur arrivee au milieu de nous.

— Le contrat pour la construction d'un pont à la Pointe de Chêne, vient d'être donne à M. Antoine Vandal.

— Il est question de la construction de plusieurs magasins et résidences privees à Winnipeg et a St. Boniface. Tous ces travaux nécessiteront l'emploi d'un nombre considérable d'ouvriers et donneront une grande activite à notre commerce.

— La grande abondance de neige que nous avons eue cet hiver, et les grands froids, ont privé les animaux mis en hivernement dans la prairie, de leur nourriture habituelle, et nous sommes peinés de dire que plusieurs ont péri.

Nouvelles Canadiennes.

— La ville de Montréal, croyant que le recensement fait par le gouvernement durant l'année dernière, n'était pas exacte, decida ordonna d'en faire un autre, qui donna un surplus de 10,740 habitants sur le nombre constaté dans le premier. Voici le détail du nouveau recensement:—

Quartier	Est	3,159
"	Centre	1,412
"	Ouest	1,156
"	Ste. Anne	19,641
"	St Antoine	27,506
"	St. Laurent	14,410
"	St. Louis	16,452
"	St. Jacques	19,146
"	Ste. Marie	14,983
	Total	117,865

Sur ce nombre, il y a 63,453 personnes du sexe féminin et 54,412 du sexe masculin; 85,480 catholiques et 32,385 protestants. Ainsi il se trouve y avoir dans Montréal, 9,041 personnes du sexe feminin de plus que du sexe masculin, et 53,095 catholiques de plus que les protestants.

— On télégraphie de Washington à la *Tribune* de New-York:

"Le Dr. Fortin, membre de la Chambre des Communes du Canada, est à Washington depuis quelques jours. Il a ete chargé pendant plusieurs années de la protection des pêcheries canadiennes, et vient d'avoir une entrevue avec le Professeur Baird et autres, au sujet de l'exploitation scientifique des pêcheries."

— La plus grande activité règne dans les bureaux de M Sanford Fleming et l'on pense pouvoir soumettre le tracé du chemin de fer du Pacifique au Parlement ainsi que les principales difficultés que l'on doit rencontrer sur la route.

— Il parait qu'un nouveau bill d'élection pour toute le puissance va être soumis au Parlement fédéral durant la prochaine session.

— M. Joseph Tassé, l'un des rédacteurs de la *Minerve*, est installé dans le bureau des traducteurs français, aux Communes, en remplacement de M. H. A McCoy démissionnaire On parle de M. Decelle l'un des Rédacteurs du *Journal de Québec* comme devant succéder à M. Tassé a *La Minerve*.

— Don Joaquin Marcos de Satrus tegui, Consul général d'Espagne pour la Puissance du Canada résidant à Québec, vient de recevoir de son gouvernement la dignité de Grand-Croix de l'Ordre d'Isabelle la Catholique, avec le titre d'Excellence, en recompense des nombreux services qu'il a rendus durant sa longue carrière diplomatique en Canada, aux Etats-Unis et dans d'autres pays.

NOUVELLES ETRANGERES.

(*Par voie télégraphique.*)

FRANCE.

Le bruit court que le gouvernement allemand serait dispose à remettre l'Alsace et la Loraine à la France, en echange des possessions du gouvernement français, en Cochinchine.

Il parait que Thiers, a donné définitivement avis à l'Angleterre que la France renonçait au traite de commerce entre les deux pays

La société Internationale est proscrite en France. Les députés de la gauche viennent de la repudier et l'Assemblée a passé une loi, pour sa suppression.

Cette loi impose aux membres la penalité de l'amende et de l'emprisonnement, et les prive de leurs droits civils et politiques.

Jules Favre a fait une forte opposition. La première clause déclarant crime, l'affiliation à cette société, a été adoptée par 501 contre 104.

Il n'a été entame jusqu'à présent aucune negociation pour le paiement anticipé de l'indemnite de guerre allemande.

ANGLETERRE.

A la séance de la Chambre des Communes Disraëli a demandé la communication de la réponse du Cabinet américain au gouvernement anglais.

Gladstone a déclaré que la dépêche communiqué au ministre américain n'avait pas encore été soumises au gouvernement.

Dans la chambre des communes M. Macphie a appelé l'attention du département colonial sur la rumeur concernant l'existence d'un traité secret pour amener la séparation du Canada de l'Angleterre.

Le sous secrétaire de colonies a répondu qu'il ne pensait pas qu'il valait la peine de contredire un bruit aussi absurde.

ITALIE.

Le Pape a dit, a une audience publique, que les malheurs de l'Eglice dataient de 1848. Sa Sainteté a déclaré de plus que l'existence de deux pouvoirs à Rome, en même temps, était impossible. Il n'est pas vrai que le Pape se prepare à quitter Rome.

Le but de la visite du Prince Frédéric Charles serait, dit-on, de conclure une entente complète entre l'Allemagne et l'Italie pour une action commune contre le parti clérical des deux pays.

ESPAGNE

Une crise politique est imminente en Espagne. Le roi Amédée concentre toutes ses troupes autour de Madrid, désarme la garde nationale et s'apprête à défendre vigoureusement son trône

On annonce néanmoins que le gouvernement s'attend à ce que la nouvelle coalition renvoie près de cent membres aux Cortes, lors des prochaines élections.

PRUSSE.

Le gouverneur Prussien a sommé l'Archevêque Catholique Romain d'Emerland de révoquer la sentence d'excommunication contraire aux lois du pays.

Arpentage des Terres

DANS

MANITOBA.

CEUX qui voudront trouver de l'emploi dans les arpentages ou qui auront des chevaux et charettes à lour aux apenteurs pourront s'adresser au soussigné.

LINDSAY RUSSELL,
Insp. des Arpentage.

Winnipeg, 30 Mars, 1872. j-n-o.

ASSOCIATION AGRICOLE PROVINCIALE.

Une ASSEMBLEE de tous ceux qui désirent contribuer à la formation d'une

ASSOCIATION AGRICOLE

POUR LA PROVINCE,

Est convoquée pour LUNDI, le 3 JUIN, et sera tenue dans

LA GRANDE SALLE DE L'OPERA

à WINNIPEG, à deux heures de l'après midi.

Toute personne qui désirera prendre part aux délibérations, devra préalablement se faire admettre membre de l'Association.

Souscription annuelle $2.50.

On peut s'inscrire au bureau du soussigné à Winnipeg.

JAMES STEWART,
9f. Secretaire *pro. tem.*

SOCIÉTÉ AGRICOLE.

L'assemblée des citoyens du Comté de Selkirk, tenue lundi le 4 mars courant à la Cour de Police, Winnpeg, pour organiser une

Societe Agricole

pour le Comté de Selkirk, en vertu de la loi passée à la dernière session, est ajournée à lundi le 25 courant à 2 h. p. m.

Les affaires de l'assemblee ajournée comprennent l'election des officiers.

MOLYNEUX ST JOHN,
Président de l'assemblée.

Winnipeg, 5 Mars, 1872. j.-n.-o.

Foin a vendre.

M. Jetée informe le public qu'il a une quantite considérable de foin à vendre.

T JETEE.

St. Norbert, 18 Janvier, 1872. tf.

EXTRAIT

Des Minutes du Conseil tenu à l'Hôtel du Gouvernement, à Fort Garry, Jeudi, le 7 Mars, A. D 1872.

La question de considérer s'il est à propos d'adopter des reglements plus defims pour l'octroi des licences pour la vente des liqueurs enivrantes, etant mise devant le Conseil, il est jugé opportun d'adopter les Réglements suivants:—

Dorénavant, toutes licences, excepté les licences en gros, ne seront octroyées qu'annuellement, du premier jour de Décembre de chaque année.

Les demandes de licence ne seront reçues que lorsqu'elles seront faites le où avant le 1er Novembre précédent.

Immédiatement après le dit 1er Novembre, des listes des applicants de chaque paroisse seront preparées, et une liste contenant les noms des applicants de chaque paroisse, avec un avis du jour ou les demandes seront prises en considération, et où il en sera disposé finalement, sera affichée aux portes d'au moins une des Eglise dans chaque paroisse d'où telles demandes auront été reçues.

Immédiatement après le premier Décembre de chaque année, des listes imprimées contenant les noms de ceux qui auront obtenu leur licences, seront affichées de la même manière dans chaque paroisse; aux dites listes sera annexé un avis que qu'il sera strictement défendu à toutes personne non incluses dans telles listes de vendre des liqueurs enivrantes, et que toute infraction à la loi sera rigoureusement punie; et qu'une copie de cette minute sera publiée dans les journaux pour l'information du pays.

Sedley Blanchard,
Greffier du Conseil Exécutif.

Avis public.

M. Louis Thibault, de St. Boniface, donne avis à toutes les personnes qui sont endettees envers lui que si elles ne le paient pas d'ici à la fin du mois de mars prochain, il les mettra entre les mains de la justice.

St. Boniface, 31 janvier 1872. j-n-o.

CAROSSERIE DE WINNIPEG.

THOMAS LUSTED.

CAROSSES, buggies, sleighs et cutters fabriqués à l'atelier ci-dessus.

Toutes commandes exécutees promptement. Réparations faites avec soin.

L'Atelier de M. Lusted se trouve en arrière du moulin à vapeur de M. A. McDermot, à Winnipeg.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. aa

Wm. Chambers.

ARMURIER,

VILLE DE WINNIPEG.

ARMES A FEU A VENDRE.

Réparations de toute sorte exécutées sous le plus court delai et à des prix raisonables.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. 1-aa

Soumissions.

DES SOUMISSIONS seront recues pour fournir du BOIS DE CHAUFFAGE au Département des Travaux Publics, jusqu'au 20ème jour ue Mars, 1872, au Bureau du Ministre des Travaux Publics.

J. NORQUAY,
M. T. P.

Winnipeg, 5 Mars, 1872.

SOCIÉTÉ AGRICOLE.

Les citoyens du Comté de Provencher sont invites à se reunir à St. Norbert, Jeudi, le 4 Avril prochain, pour organiser une

SOCIETE D'AGRICULTURE

pour le Comte de Provencher, conformement aux resolutions adoptees à l'assemblée preleminaire du 19 Mars courant.

JOSEPH LEMAY,
President, *pro. tem.*

PAIN! PAIN!

JE désire informer les citoyens de Winnipeg et des environs que j'ai ouvert une boulangerie dans la batisse McDermot, en arrière du BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS, et je suis prêt à fournir du pain de première qualité.

Le pain sera livré régulièrement dans toutes les parties de la ville à tous ceux qui enverront leurs ordres, au prix de douze sous par pain de deux livres. Je pourrai aussi confectionner toutes sortes de gâteaux et biscuit.

JOHN HACKETT.

COSGROVE & LENNON.

Au Salon Rouge.

"RED SALOON."

Vins et liqueurs de choix.

12 Juin, 1871. 6-m

Librairie Catholique

DU

"METIS."

On trouvera au bureau du *Métis* un assortiment varié de papeterie.

PAPIER A LETTRE,
ENVELOPPES,
PLUMES,
CRAYONS,
ENCRIERS,
LIVRES D'ÉCOLE,
OBJETS DE PIÉTE,
MÉDAILLES,
CHAPELETS,
CUCIFIX,
CROIX,
IMAGES RELIGIEUSES,
ETC., ETC., ETC.

LES personnes qui ont besoin d'aucun des articles ci-dessus énumérés sont invitees à visiter la librairie catholique du METIS, où elles auront l'occasion de satisfaire pleinement leur goût.
Les prix sont moderés.

St- Boniface, près de l'ancienne résidence de M. Kittson, 27 Mai, 1871.

CAROSSERIE DE WINNIPEG.

THOMAS LUSTED.

CAROSSES, buggies, sleighs et cutters fabriqués à l'atelier ci-dessus.
Toutes commandes executees promptement. Réparations faites avec soin.
L'Atelier de M. Lusted se trouve en arrière du moulin à vapeur de M. A. McDermot, àWinnipeg.
Winnipeg, 27 Mai, 1871. aa

Wm. Chambers

ARMURIER,

VILLE DE WINNIPEG.

ARMES A FEU A VENDRE.

Réparations de toute sorte exécutées sous le plus court délai et à des prix raisonables.
Winnipeg, 27 Mai, 1871. 1-aa

Soumissions.

DES SOUMISSIONS seront recues pour fournir du BOIS DE CHAUFFAGE au Département des Travaux Publics, jusqu'au 20ème jour de Mars, 1872, au Bureau du Ministre des Travaux Publics.

J. NORQUAY,
M. T. P.

Winnipeg, 5 Mars, 1872.

SOCIÉTÉ AGRICOLE.

Les citoyens du Comté de Provencher sont invités à se réunir à St. Norbert, Jeudi, le 4 Avril prochain, pour organiser une

SOCIETE D'AGRICULTURE

pour le Comté de Provencher, conformement aux résolutions adoptées à l'assemblee preleminaire du 19 Mars courant.

JOSEPH LEMAY,
Président, *pro. tem.*

PAIN! PAIN!

JE désire informer les citoyens de Winnipeg et des environs que j'ai ouvert une boulangerie dans la batisse McDermot, en arrière du BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS, et je suis prêt à fournir du pain de première qualite.
Le pain sera livré régulièrement dans toutes les parties de la ville à tous ceux qui enverront leurs ordres, au prix de douze sous par pain de deux livres. Je pourrai aussi confectionner toutes sortes de gâteaux et biscuit.

JOHN HACKETT.

Compagnie d'Assurance

DE

MANITOBA.

AVIS est par le présent donné que demande sera faite par les soussignés à la prochaine Session du Parlement de la Puissance pour un Acte d'incorporation d'une Compagnie sous le nom de "Compagnie d'Assurance de Manitoba."

(Signé), DONALD A. SMTIH,
JAMES McKAY.

Fort Garry, 1er févrer, 1372. j-n-o.

Avis

Est par le présent donné que demande sera faite par les soussignés à la prochain session du Parlement du Canada d'un Acte incorporant une Compagnie pour la construction d'un chemin de fer à voie de trois pieds et demi de large ou de telle autre jauge qui sera determinee, depuis le Lac Superieur à Prince Arthur's Landing jusqu'au Fort Garry,—avec pouvoir de construire ce chemin soit sans interruption soit pour relier ensemble les cours d'eaux navigable sur ce parcours, et de construire, posséder et exploiter des bateau à vapeur et autres sur tels cours—et avec tous les autres pouvoirs nécessaires.

(Signé,) D. A. SMITH,
A. T. GALT,
DAVID TORRANCE,
GEO. STEPHEN,
D. McINNES,
JOHN CARLING.

Fort Garry, 2 février, 1872. j-n-o

BŒUFS ÉGARÉS.

ONT été amenés à l'enclos du soussigné à St. Norbert, trois bœufs:—un noir et blanc, ferré des 4 pieds,—un tout noir aussi ferré des 4 pieds—et un noir avec ventre blanc et bout de la queue blanche. Les proprietaires sont pries de venir les réclamer en prouvant proprieté et payaut les depenses.

R. BELLEFEUILLE,
St. Norbert, Déc., 1871. Gardien d'Enclos,

RESERVE DES METIS.

M. AUGUSTIN NOLIN, de la POINTE DE CHENES, donne avis qu'il a pris et qu'il reclame le terrain suivant: 24 chaînes de largeur de chaque côte de la Rivière la Seine, au PIED DE LA TRAVERSE, entre J. Bte. Lapointe et Norbert Nolin.
2o. A la Rivière des Sources, 24 autres chaines de largeur, entre Norbert Nolin et Francis Nolin, sur la rive droite de la rivière.

Pointe de Chênes, 17 Octobre, 1871. 6f.

BUREAU DES TERRES

DU

CANADA.

AVIS.

LE soussigné donne avis au Public qu'il a été nommé AGENT DES TERRES DE LA PUISSANCE pour Manitoba, et qu'il en commencera les fonctions aussitôt que ses bureaux seront installés.
Il desire en même temps faire comprendre à la population dans l'accomplissement de ses devoirs, il remplira en autant qu'il en est chargé les conditions, obligatoires et clauses de l'Acte de Manitoba au sujet des terres publiques, dans leur esprit et dans leurs lettre, que justice impartiale sera rendue à tous.

G. McMICKEN,
Agent des Terres de la Puissance du Canada.

Winnipeg, 26 Octobre 1871. j-n-o.

Nouveau Restaurant.

A la porte voisine de l'Hôtel Davis, du côté Sud.

LES soussignés désirent informer le peuple de Manitoba qu'il viennent l'ouvrir un Restaurant, où de bons repas chauds pourront être obtenus à toute heure.

KEATES ET CALLAHAM

6m.

RESERVE DES METIS.

M. NORBERT NOLIN, de la POINTE DE CHENES, donne avis qu'il a pris et qu'il réclame le terrain suivant: 24 chaines de largeur de chaque côte de la Rivière la Seine, au PIED DE LA TRAVERSE, entre Augustin Nolin et André Naud.
2o A la rivières des Sources, 24 autres CHAINES entre Augustin Nolin et Auguste Harrison, sur la rive droite de la rivière.

Pointe de Chênes, 17 Octobre, 1871. 6f

SOUMISSIONS.

DES SOUMISSIONS seront recues au bureau du Ministre des Travaux Publics, jusqu'au 20ème jour de Mars, pour livraison de 200 BILLOTS DE CHENE.

J. NORQUAY,
M. P. T.

Winnipeg, 11 Mars, 1872.

HOTEL DAVIS,

WINNIPEG.

M. Davis a constamment en vente LES VINS ET LIQUEURS LES PLUS CHOISIS ET DE TOUTES SORTES qu'il debite à

MEILLEUR MARCHÉ

Que n'importe où dans Winnipeg.
N. B.—Son assortiment en magasin est considerable.

R. A. DAVIS,
Proprietaire.

23 Juin, 1871.—1-a.

MEDICAL HALL.

NOUS attirons respectueusement l'attention du public sur notre nouvelle importation de MARCHANDISES DE GOUT qui vient d'arriver. Elles sont d'une classe supérieure à tout ce qui a ete jusqu'aujourd'hui importé en ce pays, et ne peuvent etre surpassees pour la varièté et la qualité. Les ayant achetees dans les premiers établissements, on peut garantir qu'elles donneront satisfaction.

Dans notre assortiment considérable se trouvent les articles suivants :—

Huile à cheveux,
Brosses à cheveux,
Brosses à dents,
Brosses à ongle,
Savonnettes,
Brosses à chaussures,
Epingles à cheveux,
Fards,
Savon à détacher,
Pinceaux de poil de chameau,
Pommade,
Peignes de toilette,
Boites à poudre de toilette,
Restaurateurs de chevelure,
Teintures pour cheveux,
Miroirs,
Savon Windsor,
Huile,
Teintures liquides,
Colle de charpentier,
Medecines brevetées,
etc., etc., etc.

Ainsi qu'un assortiment consirable

D'EPICERIES,

Comprenant THÉ, SUCRE, CAFÉ, EPICES, FRUITS CONSERVÉS, SALADES, HARENGS DE MER, MORUE, HOMARDS CONSERVÉS, et tout ce qui est en rapport avec ce genre de commerce. Vendu aux plus bas prix possible pour argent comptant ou des produits de la campagne.
Les commandes de la ville ou de la campagne seront promptement executées.

JAMES STEWART ET CIE.
Winnipeg, 27 Mai 1871. jno.

1871. 1871.

St. Paul

AU

FORT GARRY.

Ligne de Hill Griggs et Cie.

Nous sommes près à transporter des passagers et du fret de St. Paul au Fort Garry.

Voyage fait entre six et sept jours.

Les voyageurs ont droit à la quantité ordinaire de bagage allouee sur les chemins de fer et les bateaux à vapeur. Tout bagage excédant 50lbs. de pesanteur devra payer sur les diligences (stages.)

Tarif de St. Paul au Fort Garry.

Première classe..$28.50 }
Seconde classe... 25.00 } Argent américain.
Fret par 100 lbs.. 4.00 }

Enfant entre les âges de quatre à douze ans, moitié prix.

Billets en vente à tous les bureaux principaux de chemins de fer et de bateaux à vapeur.

HILL GRIGGS et Cie.

16 Juin. 1871. j-n-o

AVIS.

LE Soussigné à le plaisir d'annoncer au public qu'il a le MEILLEUR MOULIN A FARINE de Manitoba en pleine opération, et pouvant moudre

450 minots de blé par 24 heures.

Habitants, vous trouverez votre profit à venir voir: vous aurez la MEILLEURE et la plus BELLE FARINE que jamais moulin vous ait donnée pour uneégale quantité de blé. Pourquoi? Parceque la machine est No. 1. Elle coûte cher, et est par consequent le meilleur moulin qui ait jamais été importe dans le pays.

JOSEPH LEMAY.
St. Norbert, 4 Nov., 1871.

AVIS PUBLIC.

Une Assemblée Générale de L'ASSOCIATION AGRICOLE PROVINCIALE de MANITOBA aura lieu à la Salle de Police, à Winnipeg, LUNDI, le 4 Mars prochain à 2 heures p.m., pour l'élection des officiers pour l'année courante, et pour prendre en consideration les affaires génerales de l'Association.
Les membres et tous intéressés à l'Association, sont respectueussment priés d'y assister.

Par ordre, JAMES STEWART,
Secrétaire Local

W. Drever et Cie.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS.

HARDES, ET EPICERIES.

Ventes à bon marché pour de l'argent comptant.

aa. Winnipeg 23 Juin 1871.

TERRES DES ÉCOLES.

A UNE réunion de la 18e division ou arrondissement tenue le 14 du courant et dont avis avait ete duement donne, A. Logan ecr. fut elu President et W. G. Fonseca ecr. secretaire.
Il fut resolu à l'unanimité que la 18e division aurait besoin de 12 sections de terrain lesquelles formeront un carre autant que possible, et qui sera borne à l'Ouest par la ligne Est du claim de la Paroisse St. James, au Sud et à l'Est par la ligne d'arrière des lots de l'arpentage actuel, et borné au Nord par une ligne tiree de telle manière qu'elle renfermera les 12 sections reclamées.
Il fut aussi résolu que le secrétaire reçoive instructions de mettre à execution l'objet de l'assemblee.

(Signé), W. G. FONSECA,
3f. Secretaire.

SAMUEL EOLWER

WINNIPEG,

Courtier de Douane, Notaire, agent général de terres, etc., etc.
M. Fowler espere, par l'attention avec laquelle il s'acquittera des affaires qu'on voudra bien lui confier, meriter le patronage du public mercantile de Manitoba.
Winnipeg, 27 Mai, 1871. aa

OUVRAGES DE FORGE

DE

PREMIÈRE QUALITÉ ET A MEILLEUR MARCHÉ.

Le soussigné remercie la population de Winnipeg et des environs pour le patronage libéral qu'il en a obtenu, et prend la liberte de l'informer qu'il a

TRANSPORTE SA BOUTIQUE

vis-à-vis le Magasin de farine et d'aliments de MM. Chisholm et Bubar, où il est prêt à remplir avec soin et promptitude tous les ordres qu'on lui confiera.
Tous ouvrages faits à ordre.
Soin particulier donné au ferrage des chevaux.

M. DAVIS.
26 Décembre 1871. 1a.

RESERVE DES METIS.

JE donne avis que j'ai pris, comme ma réserve de metis une certaine etendu de terre situee à l'extrémite sud des douze chaines de terre que je possède dejà dans la paroisse de Ste François-Xavier. La largeur et la longeur de ma reserve étant les mêmes que celle de ma terre actuelle:
Je donne avis que j'ai pris et réclamé le 13 juillet 1870 douze chaines de terre aboutissant sur la riviere aux-ilets-de-bois et bornees à l'est par l'ancien chemin des hivernants et sur la rive gauche de la dite rivière.
De plus, à la même date, j'ai pris et réclamé douze autres chaines de terre situees à 3 milles en haut de la traverse de la même rivièro et sur le même côte de la rivière.

PIERRE FALCON.

St. François-Xavier, 10 Janvier, 1872. 8f

IMPRESSIONS!

IMPRESSIONS!

—ooo—

On exécute à l'imprimerie du

"Metis."

Des impressions de toutes sortes telles que

BLANCS DE COUR

POUR

AVOCATS,
GREFFIERS,
NOTAIRES.

—ooo—

Factums,

ROLES D'EVALUATION,
Listes Alphabetiques.

—ooo—

BLANC DE COMPTES,
Cartes d'affaires,
Circulaires,
LETTRES FUNERAIRES.

—ooo—

CARTES
DE VISITES,
D'ADRESSES,
DE COMMERCE,
ETC., ETC.

—ooo—

PROGRAMMES,

—ooo—

AFFICHES

—ooo—

LIVRES,
BROCHURES.

—ooo—

LA variété et le nombre de caractère que possède l'établissement nous permettent d'exécuter les impressions qui nous seront confiées, de manière à satifaire les goûts les plus difficiles, et sous le plus court délai.

St. Boniface 27 Mai 1871.